



Bien immobilier en indivision

Par **flo42**, le **21/04/2008** à **13:39**

Bonjour,

Ma grand mère aujourd'hui hui décédée nous a légué à mes deux sœurs et à moi même une maison d'une valeur approximative de 50 000 euros.

Notre mère est usufruitière et nous avons son accord pour vendre ce bien que j'envisage d'acheter.

Quel est le montant des frais de notaire si nous décidons de vendre cette maison.
Suis-je prioritaire pour acquérir ce bien.

Si je décide de garder ce bien, est-il possible que mes sœurs me fassent une donation sur leur part, et si oui quels sont les frais pour une donation.

Si en attendant de vendre je désire occuper cette habitation, dois je payer un loyer en dédomagement, et si oui, à qui dois je verser le montant.

Merci pour vos réponses.